

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 19 juin 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (12) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme HERVIEU), Mme LECOMTE (représentée par M. JASPART), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation : 12 juin 2018

Délibération n° : 33-2018

Objet : Résidence Abrioux - demande de subvention d'Aide à la Gestion Locative Sociale

La résidence Abrioux, de par son statut de résidence sociale, peut bénéficier d'une subvention d'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS).

L'AGLS est versée aux résidences sociales accueillant des personnes en danger d'exclusion sociale. L'octroi de l'aide est conditionné aux réponses mises en place par le gestionnaire en matière d'intégration sociale et de soutien aux démarches.

Pour l'année 2018, la demande de subvention porte sur 25 000 €. Elle correspond au montant perçu au titre de l'année 2017.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention AGLS au titre de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Hébergement Logement : 1

Receveur Municipal : 1

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM
Accusé de réception en Préfecture
021-262101066-20180619-33-2018-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité